

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

Date de la convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

17/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Emilie LEFEBVRE

Présents : Laurent DENIS - Marjory DELAVAL - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Estelle DOURIEZ - Douglas VERSCHEURE - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - Jean-Bernard BONDUELLE - Estelle LECOFFRE BOUTOILLE - Nicolas CHOCHOY - Mathilde COLIN - Ludovic COCQUEMPOT - Justine VAN IMPE - Patrick POTEL - Céline LEVEUGLE - Jérôme LEBOUCHER - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Hélène VANKEMMEL - Guillaume PUYPE - Amandine ROUSSEL - Guillaume DETOUT

Absents :

2026/2

OBJET DE LA DELIBERATION : Détermination du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder séance tenante à la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Emilie LEFEBVRE



Le Maire,

Laurent DENIS

